

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 39 (1894)
Heft: 2

Rubrik: Actes officiels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTES OFFICIELS

L'Assemblée fédérale a pris l'arrêté suivant en date du 23 décembre 1893 :

ARTICLE PREMIER. Une station est créée sur la place d'armes de Thoune pour les essais d'artillerie.

ART. 2. Le chef de cette station d'essais est en relation directe, d'une part, avec le président de la commission d'artillerie, dont il est membre d'office, et, d'autre part, avec le chef de la section technique de l'intendance du matériel de guerre. Il est, en même temps, officier de tir de la place de Thoune et est, en cette qualité, subordonné au chef de l'artillerie.

ART. 3. Le traitement annuel de cet officier est de 5000 à 6500 fr., plus une ration de fourrage et la bonification pour les frais de pansage. Tout ce qui aura trait à la station d'essais figurera, à l'avenir, au budget de l'intendance du matériel de guerre.

ART. 4. Les fonctions existant jusqu'ici sous la dénomination d'officier de tir de la place d'armes de Thoune sont supprimées.

L'article 5 renferme la formule d'exécution.

Dans sa séance du 16 janvier, le Conseil fédéral a arrêté les promotions et mutations suivantes :

PROMOTIONS

I. ETAT-MAJOR GÉNÉRAL. Sont promus au grade de colonel: MM. les lieutenants-colonels Emile Pestalozzi, à Zurich (brevet 1885) et Robert Weber, à Berne.

Au grade de lieutenant-colonel: MM. les majors Pierre de Clerc, à Goire; Frédéric Brügger, à Coire; Ivan Strohl, à Bâle; Arthur Hoffmann, à St-Gall; Jean de Pury, à Neuchâtel; Théodore Zwicky, à Berne (brevets de 1889) et MM. les majors Théodore Schultess, à Berne; Fridolin Becker, à Zurich; Edouard Wildbolz, à Berne; Robert Brunner, à Berne (brevets de 1890).

Au grade de major : MM. les capitaines Robert Honegger, à Bremgarten; Alphonse Pfyffer, à Lucerne; Albert de Montmollin, à Neuchâtel; Vincent Gottofrey, à Fribourg; Rodolphe Ringier, à Lenzbourg; Charles Germaud, à Genève (brevets de 1889).

Au grade de capitaine : M. le 1^{er} lieutenant d'infanterie Charles Eggli, à Aarau, et M. le 1^{er} lieutenant du génie Robert Chavannes, à Mulhouse (brevets de 1891).

Section des chemins de fer. M. le lieutenant-colonel Emile Colomb, à Lausanne (1884) est promu au grade de colonel; M. le major Alfred Keller, à Romanshorn (1885) est promu au grade de lieutenant-colonel; M. le capitaine Théophile Schmidlin, à Hochdorf (1889), est promu au grade de major. Sont nommés capitaines : M. le lieut. d'artillerie Henri Muggli, à Zurich (1888) et MM. Alexandre Trautweiler, à Lucerne; Martin Roud, à Lausanne; Herbert-William Hall, à Lausanne.

II. INFANTERIE. Sont promus au grade de lieutenant-colonel : MM. les majors Emile Favre, à Lausanne (1882); Rodolphe von Arx, à Soleure (1885); Conrad Beerli (1885); Aloïs de Meuron, à Lausanne (1886); Gustave Ador, à Genève (1888); Antoine Stäheli, à Bischofszell (1889); Victor Rey, à Othmarsingen (1890).

Au grade de major (fusiliers) : MM. les capitaines Frédéric Flueler, à Schwytz (1885); Théodore Herrenschwand, à Berne (1889, sort de l'état-major général); Albert Schmid, à Aussersihl (1889, sort de l'état-major général).

III. CAVALERIE. M. le lieutenant-colonel A. Gugelmann, à Langenthal (1890), est nommé colonel, et M. le major Charles de Steiger, à Zollikofen (1887), est nommé lieutenant-colonel.

Sont promus au grade de major : MM. les capitaines Emile Schmid, à Berthoud (1885); Jacob Egloff, à Berne (1886), et Eugène Hägler, à Liestal (1889, sort de l'état-major général).

MM. les lieutenants Georges Perrenoud, au Locle (1887), et Edouard Güggelnühl, à Küssnacht (1887), sont nommés premiers-lieutenants.

Sont nommés lieutenants : MM. Robert Bühler, à Utzwil; Jean Fiez, à Zurich, et Jean Bosshard, à Dürnten.

IV. ARTILLERIE. MM. les lieutenants-colonels Max Erismann, à Brestenberg, et Ferdinand Affolter, à Andermatt (brevets de 1889), sont promus au grade de colonel.

Au grade de major : MM. les capitaines Rodolphe Kunz, à Thoune (1885), Dietrich Schindler, à Zurich (1886); Emile Pfiffner, à Wallenstadt (1887); Henri Habicht, à Schaffhouse (1889).

Au grade de capitaine : M. le premier-lieutenant Henri Korrodi, à Berne (1892).

Au grade de premier-lieutenant :

a) *Artillerie de campagne* : MM. les lieutenants Fridolin Heer, à Glaris (1883); Alfred Brolliet, à Genève (1887); Guillaume Thormann, à Gerzensee (1887); Max DuPasquier, à Neuchâtel (1888); Théophile Hitz, à Rüschlikon (1888); Jean Hilty, à St-Gall (1888).

b) *Artillerie de forteresse* : MM. les lieutenants Henri Etienne, à Tramelan (1885); Robert Leubin, à Berne (1888); Fritz Rosselet, à Berne (1888); Antoine Pfenninger, à Zurich (1888).

c) *Train d'armée*: MM. les lieutenants Ferdinand de Reynier, à Neu-châtel (1881); Hermann Greminger, à Frauenfeld (1888); Fritz Hoffmann, à Bâle (1888).

V. GÉNIE. Sont promus au grade de colonel : MM. les lieutenants-colonels Théodore Ammann, à Tägerweilen (1887); Conrad Ulrich, à Zurich (1887); Jules Folly, à Berne (1888).

Au grade de lieutenant-colonel, M. le major Alfred Oehler, à Wildegg (1887).

Au grade de major, M. le capitaine Robert Hoffmann, à Mülhouse (1887).

Au grade de capitaine : MM. les premiers-lieutenants Nicolas Hefti, à Glaris (1888); Henri Peter, à Zurich (1888); Jacob Luchinger, à Zurich (1889); Charles Blanc, à Lutry (1889); Adolphe Muller, à Meiringen (1889); Gustave Kurz, à Zurich (1889); Georges Guillemin, à Berne (1889).

Au grade de premier-lieutenant : MM. les lieutenants Charles Forster, à St-Gall (1873); Arnold Flagg, à Ludwigshafen-sur-le-Rhin (1881); Philippe Guye, à Genève (1885); Gabriel Nicole, à Viège; Emile Gremaud, à Zurich; Charles Rochat, à Cour sous Lausanne; Maurice Dumur, à Genève; Gottlieb Belart, à Brugg; Alphonse Diserens, à St-Maurice; Jacques Hösli, à Glaris; Rodolphe Preiswerk, à Bâle; Fritz Häusler, à Zurich; Rodolphe Rütihauser, à Worblaufen; Alexandre Fraisse, à Fribourg; Charles Wanger, à Zoug; Alfred Glardon, à Vallorbes; Henri Koch, à St-Moritz (tous brevets de 1888).

A la date du 6 février, le Conseil fédéral a promu au grade de colonel MM. les lieutenants-colonels d'artillerie Auguste de Meuron, à Mont-sur-Rolle; James Roulet, à St-Blaise, et Théodore Turrettini, à Genève.

Au grade de major, M. Alphonse Simonius, capitaine, à Wangen-sur-l'Aar.

VI. TROUPES SANITAIRES. a) *Médecins*. Sont promus au grade de capitaine : MM. les premiers-lieutenants Auguste Meyer, à Thusis (1879); Adolphe Frick, à Zurich (1886); Charles Morel, à Leysin (1887); Ernest Mayor, à Pampigny (1887); Antoine Pfister, à Teufen; Pierre Jaunin, à Chexbres; Ernest Meyer, à Dübendorf; Alfred Jaquet, à Bâle; Ernest Güder, à Genève; Alexandre Strelin, à Berne; Gottfried Leuch, à Zurich (tous brevets de 1886); Edmond Weber, à Colombier (1889); Fritz Dasen, à Bâle (1889).

b) *Pharmacien*s. Au grade de premier-lieutenant : MM. les lieutenants Albert Bommer, à Zurich (1889); Henri Buttin, à Lausanne; John Glardon, à la Tour-de-Peilz; Charles Daut, à Berne (brevets de 1889).

c) *Vétérinaire*. Au grade de major, M. le capitaine Emile Noyer, à Berne (1887).

Au grade de capitaine : MM. les premiers-lieutenants Adolphe Merk, à Pfyn (1883); Gustave Schenker, à Aarau (1887).

Au grade de premier-lieutenant : MM. les lieutenants Auguste Schönenberger, à Bütschwyl (1888); Hans Tgetgel, à Samaden (1888); Jules Widmer, à Nyon; Gottfried Mahler, à Zurich; Albert Borgeaud, à Lausanne; Samuel Holliger, à Seengen (tous brevets de 1889).

VII. TROUPES D'ADMINISTRATION. Sont promus au grade de colonel : MM. les lieutenants-colonels Albert von Moos, à Lucerne (1885); Emmanuel Walker, à Bienne; François Siegwart, à Berne (brevets de 1887).

Au grade de lieutenant-colonel : MM. les majors Eugène Huber, à St-Gall; Paul Krebs, à Berne (brevets de 1888).

Au grade de capitaine : MM. les premiers-lieutenants Ulysse Renaud, à Neuchâtel; Jacques Häggerli, à Cerlier; Lucien Degoumois, à Tramelan (brevets de 1887); Gottfried Hofer, à Thoune; Joseph Zahner, à St-Gall; Charles Nicole, à Genève; Louis Schmidt, à Berne (brevets de 1889); Silvio Tognola, à Grano; Rodolphe Fanz, à Zurzach; Jean Wäspe, à Zurich (brevets de 1891).

Au grade de premier-lieutenant, MM. les lieutenants Jacques Etterlin, à Soleure; Melchior Speich, à Soleure (brevets de 1887); Auguste Ecabert, à Porrentruy (1888); Jacques Steiger, à Meilen; Louis Guignard, à Yverdon; Christian Pfister, à Ilanz; Joseph Amgwerd, à Schwyz; Jacques Müller, à Faido; Hans Magany, à Coire; Anatole Closuit, à Martigny-Ville; Edmond Matile, à la Chaux-de-Fonds (brevets de 1889).

A la date du 6 février, M. le lieutenant Albert Reuge, à Ste-Croix, a été promu au grade de premier-lieutenant de troupes d'administration.

VIII. POSTE MILITAIRE. M. Fritz Lichtensteiger, à Bâle, adjudant sous-officier est nommé lieutenant.

IX. SERVICE TERRITORIAL ET DES ÉTAPES. M. le major Alphonse von Wattenwyl, à Berne (1890), est nommé lieutenant-colonel. M. le capitaine Jacques-Henri Galopin, à Genève (1874), est nommé major.

X. SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR. Sont promus au grade de lieutenant : MM. Frédéric Fröhlich, à Lausanne; Otto Saxer, à Baden; Gustave Marchand, à Berne; Walther Früh, à Bischofszell, adjudants sous-officiers.

TRANSFERTS DE COMMANDEMENTS. MUTATIONS

I. ETAT-MAJOR GÉNÉRAL. MM. Frédéric Meyer, lieutenant-colonel, à Zurich, actuellement dans l'état-major général, prend le commandement du 23^e régiment d'infanterie de landwehr; Paul de Coulon, major, à Neuchâtel, actuellement dans l'état-major général, à l'avenir dans l'artillerie; Eugène Hägler, capitaine, à Liestal, actuellement dans l'état-major général, à l'avenir dans la cavalerie; Théodore Herrenschwand, capitaine, à Berne, actuellement dans l'état-major général, à l'avenir dans l'infanterie; Albert

Schmid, capitaine, à Aussersihl, actuellement dans l'état-major général, à l'avenir dans l'infanterie.

II. INFANTERIE. MM. Eugène Ruffy, lieutenant-colonel, à Berne, commandant du 3^e régiment d'élite, à disposition; Emile Favre, lieutenant-colonel, à Lausanne, commandant du bataillon de landwehr n° 9, prend le commandement du 2^e régiment d'infanterie de landwehr; Rodolphe Von Arx, lieutenant-colonel, à Soleure, commandant du bataillon de carabiniers n° 5, prend le commandement du 18^e régiment d'infanterie de landwehr; Conrad Beerli, lieutenant-colonel, à Thal, commandant du bataillon n° 76, prend le commandement du 27^e régiment d'infanterie de landwehr; A. de Meuron, lieutenant-colonel, à Lausanne, commandant du bataillon n° 3, prend le commandement du 3^e régiment d'infanterie; Gust. Ador, lieutenant-colonel, à Genève, commandant du bataillon n° 10, prend le commandement du 4^e régiment d'infanterie de landwehr; Antoine Stäheli, lieutenant-colonel, à Bischofszell, commandant du bataillon n° 84 de landwehr, prend le commandement du 28^e régiment d'infanterie de landwehr; Victor Rey, lieutenant-colonel, à Othmarsingen, commandant du bataillon de carabiniers n° 5 de landwehr, à disposition; Frédéric Meyer, lieutenant-colonel, à Zurich, actuellement dans l'état-major, prend le commandement du 23^e régiment d'infanterie de landwehr; Théodore Herrenschwand, major, à Berne, actuellement dans l'état-major général, à disposition; Albert Schmid, major, à Aussersihl, actuellement dans l'état-major général, à disposition; Frédéric Flüeler, major, à Schwytz, capitaine dans le bataillon n° 47, prend le commandement de ce bataillon.

III. CAVALERIE. MM. A. Gugelmann, colonel, à Langenthal, commandant du 3^e régiment, prend le commandement de la II^e brigade; Eugène Hägler, major, à Liestal, actuellement dans l'état-major général, à disposition, Armand von Ernst, major, à Berne, actuellement à disposition, prend le commandement du 3^e régiment; Emile Schmid, major, à Berthoud, actuellement commandant de l'escadron n° 13, à disposition; Jacques Egloff, major, à Berne, actuellement commandant de l'escadron n° 9, à disposition; Charles Schlumberger, capitaine, à Bâle, adjudant du III^e corps d'armée, prend le commandement de la compagnie de guides n° 3; Wilhelm Miville, premier-lieutenant, à Bâle, adjudant du II^e corps d'armée, prend le commandement de la compagnie de guides n° 7; Charles Bürcher, premier-lieutenant, à Zurich, commandant de la compagnie de guides n° 6, prend le commandement de la compagnie de guides n° 9; E. Vetterli, premier-lieutenant, à Schaffhouse, commandant de l'escadron de dragons n° 16, prend le commandement de la compagnie de guides n° 11.

IV. ARTILLERIE. MM. Auguste de Meuron, colonel, à Mont-sur-Rolle, actuellement chef d'état-major de la I^{re} brigade, à disposition; James Roulet, colonel, à St-Blaise, actuellement chef d'état-major de la II^e bri-

gade d'artillerie, à disposition; Théodore Turrettini, colonel, à Genève, actuellement commandant du régiment d'artillerie 2/II, à disposition; Frédéric Degen, lieutenant-colonel, à Kriens, actuellement commandant du régiment n° 3/VIII, à disposition; Ad. Puenzieux, lieutenant-colonel, à Clarens, commandant du régiment 1/II, devient chef d'état-major de la II^e brigade d'artillerie; Ferdinand de Charrière, lieutenant-colonel, à Lausanne, commandant du régiment n° 3/I, devient chef d'état-major de la I^e brigade; Rodolphe Kunz, major, à Thoune, actuellement commandant de la batterie n° 39, à disposition; Ed. Manuel, major, à Lausanne, commandant du parc de division n° I, prend le commandement du régiment n° 3 I; Ernest Picot, major, à Genève, commandant du parc de division II, prend le commandement du régiment 1/II; Louis Borel, major, à Berne, actuellement dans le service territorial, prend le commandement du parc de division II; Emile Ruffieux, major, à Lausanne, commandant du bataillon du train n° II, prend le commandement du régiment 2/II; Charles Souvairan, major, à Genève, actuellement à disposition, prend le commandement du bataillon du train n° II; Paul de Coulon, major, à Neuchâtel, actuellement à disposition, prend le commandement du parc de division I; Dietrich Schindler, major, à Zurich, commandant de la batterie n° 23, prend le commandement du parc de division n° VI; Emile Pfiffner, major, à Wallenstadt, commandant de la batterie n° 42, prend le commandement du parc de division n° VII; Rodolphe Walthard, major, à Berne, commandant du parc de division n° VIII, prend le commandement du régiment n° 3/VIII; Frédéric von Moos, major, à Lucerne, actuellement à disposition, prend le commandement du parc de division n° VIII; Henri Korrodi, capitaine, à Berne, actuellement commandant de la compagnie de position n° 6, à disposition.

V. GÉNIE. MM. Alfred Oehler, lieutenant-colonel, à Wildegg, actuellement commandant du bataillon n° 5, à disposition; Henri Schaffner, capitaine, à Biel, actuellement commandant de la compagnie de pontonniers 8, à disposition, Adolphe Gresly, capitaine, à Liesberg, actuellement commandant de la compagnie de pontonniers 3, à disposition; Martin Strohler, capitaine, à Pratteln, actuellement à disposition, prend le commandement de la compagnie de sapeurs 4 de landwehr; Ernest Hünerwadel, capitaine, actuellement adjudant du bataillon n° 5, à disposition; Pierre Felber, capitaine, à Soleure, actuellement commandant de la compagnie de sapeurs 5, à l'avenir adjudant du bataillon n° 5; Emile von Steiger, capitaine, à Nidau, actuellement commandant de la compagnie de pontonniers 2, à l'avenir attaché au 12^e régiment d'infanterie; Ed. Angst, capitaine, à Berne, actuellement attaché au 30^e régiment d'infanterie, prend le commandement de la compagnie de sapeurs 6; Emile Auer, capitaine, à Wädensweil, actuellement attaché à l'état-major de la VI^e division, à l'avenir attaché à la section des chemins de fer de l'état-major gé-

néral; Georges Raschein, capitaine, à Malix, actuellement attaché au 31^e régiment d'infanterie, à disposition; Rodolphe Schätti, capitaine, à Aussersihl, commandant de la compagnie de pionniers 7, à l'avenir adjudant du bataillon n° 7; Georges Guillemin, capitaine, à Berne, actuellement commandant de la compagnie de pionniers 2, à disposition; Jean Travelletti, premier-lieutenant, à Vex, commandant de la compagnie de pionniers 8, à l'avenir attaché au 30^e régiment d'infanterie; Charles Meili, premier-lieutenant, à Lucerne, commandant de la compagnie de pontonniers 6, à l'avenir attaché au 21^e régiment d'infanterie; Henri Koch, premier-lieutenant, à St-Moritz, commandant de la compagnie de pionniers 8, à l'avenir attaché au 31^e régiment d'infanterie; Charles Gilliéron, premier-lieutenant, à Gully, commandant de la compagnie de sapeurs 1, à l'avenir adjudant du bataillon n° 1; Gustave Kurt, premier-lieutenant à Zurich, actuellement commandant de la compagnie de pionniers 3, à disposition; Gottlieb Bellart, premier-lieutenant, à Brugg, commandant de la compagnie de sapeurs 6, à l'avenir attaché au 20^e régiment d'infanterie; Gabriel Nicole, premier-lieutenant, à Viège, actuellement commandant de la compagnie de pontonniers 2, à disposition; Charles Wanger, premier-lieutenant, à Zoug, commandant de la compagnie de sapeurs 6, à l'avenir attaché au 19^e régiment d'infanterie; Alphonse Diserens, premier-lieutenant, à Berne, commandant de la compagnie de sapeurs 1, à l'avenir attaché au 3^e régiment d'infanterie; Rodolphe Rütishauser, premier-lieutenant, à Worblaufen, actuellement commandant de la compagnie de pionniers 3, à disposition; François Dové, lieutenant, à Olten, actuellement commandant de la compagnie de pionniers 4, à disposition.

VI. TROUPES D'ADMINISTRATION. MM. Jacques Wirz, colonel, à Zurich, quartier-maitre d'étapes, à l'avenir chef du service des transports dans la section des chemins de fer de l'état-major général; François Scherrer, lieutenant-colonel, à Zurich, actuellement commandant de la section des subsistances du III^e corps d'armée, à disposition; Rodolphe Lindt, lieutenant-colonel, à Berne, actuellement quartier-maitre de la III^e division, à disposition; Albert Scherrer, major, à Neunkirch, actuellement commandant de la compagnie 6 de troupes d'administration, à disposition; François-Joseph Giger, major, à Berne, quartier-maitre de la III^e brigade d'artillerie, prend le commandement de la compagnie de troupes d'administration 6; Charles Bolting, capitaine, à Schwytz, actuellement dans la compagnie 6 de troupes d'administration, prend le commandement de cette compagnie; Ulrich Landolt, capitaine, à Klein-Andelfingen, magasinier-chef de la compagnie 7 de troupes d'administration, prend le commandement de cette compagnie.

— Le Conseil fédéral a nommé M. Charles Boiceau, d'Apples (Vaud), colonel et conseiller national, à Lausanne, suppléant du tribunal militaire de cassation.

— Le Conseil fédéral a nommé M. Gottlieb Lenz, de Biglen (Berne), lieutenant-colonel à Berne, membre du tribunal militaire de cassation.

— En application des articles 37 et 38 de la loi fédérale du 9 décembre 1850 sur la responsabilité des autorités et des fonctionnaires de la Confédération, le Conseil fédéral a prononcé la révocation de M. G. Sutter (Thurgovie) comme second secrétaire-chef du bureau de la chancellerie du département militaire fédéral.

Berne. — Les sous-officiers indiqués ci-après sont nommés lieutenants du landsturm (II^e division) : Ch.-Ed. Robert, à Renan; Ch. Jaquet, à St-Imier; Ernest Gindraux, à St-Imier; Louis Hauser, à Neuveville; J.-F. Probst, à Neuveville; Emile Froidevaux, à Tramelan; Julien Gigandet, aux Genevez; Alph. Steiner, à Liesberg; Henri Monnin, à Bassecourt; Ch. Cherbui et Jules Richard, à Delémont; William Chevalier, à Moutier; Alfred Biétry, Théophile Schlatter, David Chodat, G.-J. Perrot et L.-J. Guillod, à Porrentruy; Louis Kilcher, à Beurnevésin; Etienne Fleury, à Charmoille.

Neuchâtel. — M. John Monnier, capitaine-instructeur de la II^e division, à Colombier, a été nommé aux fonctions d'adjudant dans le bataillon de fusiliers n° 8 élite.

Genève. — Le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes dans le courant de décembre 1893 :

Au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers) : Le 29, M. le premier-lieutenant Paul Pictet, bat. 13, comp. 4, et le 30, M. le premier-lieutenant Edmond Chenevière, bat. 10, comp. 2.

Au grade de premier-lieutenant d'infanterie (fusiliers) : MM. les lieutenants dont les noms suivent : Le 26, Edouard Steinmetz, bat. 10, comp. 2; le 27, Hippolyte Goutau, bat. 10, comp. 1; le 28, Maurice Dunant, bat. 13, comp. 1; le 29, Joseph Riondel, bat. 13, comp. 4; le 30, Edouard Rossier, bat. 13, comp. 2.

Au grade de premier-lieutenant d'artillerie : Le 19, M. le lieutenant Pierre Maurice, comp. 10, position; le 20, M. le lieutenant Lucien Cramer, batt. 1.

Au grade de lieutenant d'infanterie (fusiliers) : Le 19, Charles Leclerc, bat. 19, comp. 1; le 20, William Habel, bat. 10, comp. 1; le 28, Eugène Cavalli, bat. 13, comp. 3; le 30, William Fitting, bat. 13, comp. 1.

Au même grade (carabiniers) : Le 29, Noël Bard, bat. 2, comp. 3.

Au même grade (artillerie de campagne) : Le 12, Edmond Turrettini, batt. 9; le 13, Maurice Hauké, batt. 1; le 14, Emile Gampert, batt. 2; le 15, Léopold Maurice, batt. 1; le 16, Charles Charrière, batt. 2.

Valais. — Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

Infanterie. En date du 22 décembre 1893, ont été nommés lieutenants ; MM. François de Kalbermatten, à Sion, bat. 11, comp. 1 ; Joseph Pont, à Chamoson, bat. 11, comp. 4 ; Louis Troillet, à Bagnes, bat. 12, comp. 1.

En date du 23 décembre, a été nommé lieutenant M. Jean Epiney, à Granges, bat. 88, comp. 3.

En date du 2 janvier 1894, ont été promus 1^{er} lieutenants : MM. les lieutenants Charles Ribordy, à Riddes, bat. 11, comp. 4 ; Zénon Schoch, à Vouvry, bat. 12, comp. 3 ; Laurent Rey, à Vionnaz, bat. 12, comp. 4.

En date du 3 janvier, M. le 1^{er} lieutenant Maurice Germaniez, à Granges, a été promu au grade de capitaine, et prend le commandement de la comp. 4, bat. 88.

En date du 5 janvier, ont été promus au grade de 1^{er} lieutenant : MM. les lieutenants Eugène Lorétan, à Zoug, bat. 88, comp. 4, et Gustave Ogier, à Sion, bat. 89, comp. 1.

Artillerie. En date du 22 décembre, M. Edouard de Torrenté, à Sion, a été nommé lieutenant dans la batterie de montagne n° 62.

Vaud. — Dans sa séance du 26 janvier, le Conseil d'Etat a promu au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers), MM. les premiers lieutenants Rey, Jules, à Lausanne ; Bovet, Georges, à Wädensweil ; Feyler, Fernand, à St-Prex. M. le capitaine Feyler est nommé adjudant du bataillon 8 E.

Dans sa séance du 30 janvier, il a nommé premiers lieutenants de cavalerie (dragons) : MM. les lieutenants E. Rubattel, à Villarzel ; Adrien Jaquier, à Cossonay ; Aymon Doxat, à Champvent.

N O U V E L L E S E T C H R O N I Q U E

Rassemblement de troupes. — Nous avons signalé dans notre dernier numéro les pétitions qui circulaient dans les Grisons demandant le renvoi des manœuvres du IV^e corps d'armée à une date plus tardive de l'année. Le Conseil d'Etat du canton des Grisons ayant appuyé cette demande, le Conseil fédéral lui a répondu comme suit :

« Nous avons l'honneur de vous faire observer que, depuis de nombreuses années, les rassemblements de troupes ont toujours été fixés à cette même époque de l'année, comme la plus favorable aux intérêts militaires aussi bien qu'aux intérêts matériels des citoyens. En renvoyant, par exemple, au milieu de septembre, le commencement des manœuvres, on se heurterait à de nombreux inconvénients. A cette époque déjà, mais davantage encore au mois d'octobre, jusque dans lequel s'étendraient les manœuvres, les jours sont courts et la température est fraîche, surtout si